



Deces de ma mère en surrendettement

Par **thierry37**, le **20/12/2011** à **17:58**

Bonjour,

Bonjour, ma mère vient de decédès et à construit un dossier de surrendettement d'une somme superieur à 11000€

Ses comptes en banque ne possèdent presque rien et elle n'avait aucun patrimoine.

Comment faire pour que les créanciers ne se retournent pas contre ma soeur et moi?

Je suppose qu'il faut refuser la succession ?

Elle avais pris un contrat frais obsèque pour couvrir les frais, peut ont en beneficié en refusant la succession ?

Elle possée egalement une petite assurance déces qui et de 2000€.peut ont en beneficié en refusant la succession ?

Faut_il prendre un avocat ? et si oui ou en trouvé un qui ne nous coute pas cher ?

Merci de votre réponse